

**Questions orales présentées par les conseillers communaux
au Conseil communal du 22 juin 2017
(article 50 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal)**

**Mondelinge vragen voorgesteld door de Gemeenteraads leden
aan de Gemeenteraad van 22 juni
(artikel 50 van het huishoudelijk Reglement)**

Question orale de Monsieur Vincent Henderick, conseiller communal, relative au déménagement de l'antenne Actiris, aux négociations menées à ce sujet par le Collège et aux résultats de ces dernières.

Mondelinge vraag van de Heer Vincent Henderick, Gemeenteraadslid, met betrekking tot de verhuizing van de Actiris Antenne, aan de daarmee betrokken onderhandelingen geleid door het College en aan de resultaten van deze laatste.

Question orale de Madame Catherine Morenville, conseillère communale, relative au déménagement prochain de l'antenne Actiris de Saint-Gilles vers le boulevard Poincaré.

Mondelinge vraag van Mevrouw Catherine Morenville, Gemeenteraadslid, betreffende de toekomstige verhuizing van de Actiris Antenne van Sint-Gillis naar Pointcarélaan.

M. le président : Ces questions sont jointes.

M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH : Le mois passé, à l'initiative de ma collègue Mme Morenville, nous avons évoqué ici même, au Conseil communal, le possible départ de l'antenne Actiris de la rue de Mérode vers le boulevard Poincaré.

Lors des débats sur cette question, le Collège avait fait part de son étonnement par rapport à cette décision que vous aviez apprise par la presse plutôt que de vive voix par les instances dirigeantes d'Actiris.

Vous vous étiez engagés à mener des négociations avec Actiris et les autorités compétentes pour faire invalider cette décision et ramener Actiris à de meilleurs sentiments.

Vous-même et la quasi-totalité des membres de ce Conseil communal, nous considérons tous qu'un déplacement de l'antenne d'Actiris au boulevard Poincaré est une très, très mauvaise idée et ne correspond pas à la réalité sociologique de notre commune puisque très peu de Saint-Gillois se rendent au boulevard Poincaré. Et surtout qu'une Antenne située au boulevard Poincaré éloigne les demandeurs d'emploi saint-gillois des possibilités

d'accompagnement qui leur sont offertes par les différentes autorités, qu'elles soient communales ou régionales.

Vous vous étiez donc engagés à avoir un certain nombre de contacts et, sur les réseaux sociaux, des membres de votre Collège, monsieur le bourgmestre, ont fait savoir que les négociations en cours étaient positives, que la décision d'Actiris serait invalidée et que l'antenne resterait soit à la Maison de l'emploi, rue de Mérode, soit dans un lieu plus proche du centre de notre commune et plus proche de ses habitants, ce dont nous nous réjouissons.

Cependant, la semaine dernière, en commission des Affaires économiques du parlement bruxellois, le ministre de l'Économie et de l'Emploi, M. Gosuin, a confirmé le départ de l'antenne d'Actiris au boulevard Poincaré et a repris mot pour mot les arguments avancés le mois dernier par Actiris pour justifier ce départ.

En quelques mots, les raisons mises en avant par Actiris sont : la présence du personnel d'Actiris sur plusieurs étages et non sur un plateau moderne et contemporain ; des problèmes de sécurité à l'intérieur même de l'antenne et un problème de visibilité de l'antenne, car elle est située en intérieur d'îlot et non pas à front de rue. Problème que je ne comprends pas puisque la Maison de l'emploi de la rue de Mérode affiche un logo d'Actiris. Il y a un certain nombre de raisons que je ne comprends pas mais, visiblement, le ministre de l'Économie et de l'Emploi semble les comprendre et les valider.

Je sais aussi votre détermination – car c'est dans l'intérêt de tous les Saint-Gillois – pour maintenir cette antenne sur Saint-Gilles et surtout à l'intérieur même de la commune et non à sa frontière.

Je voulais faire le point sur les négociations menées avec les autorités compétentes pour essayer de trouver une solution aux remarques formulées par Actiris – peut-être justifiées, peut-être pas.

Quelles sont les réponses que vous avez pu apporter ?

Quelles sont les solutions alternatives que vous avez proposées à Actiris pour rester au cœur de Saint-Gilles ?

Et, quel est l'avenir de la Maison de l'emploi ?

À partir du moment où la Maison de l'emploi propose 50% de services en moins – Actiris représentant quand même une demande importante de services pour les gens qui fréquentent la Maison de l'emploi – quel est son devenir ?

Quel est le devenir des politiques d'accompagnement des chercheurs d'emploi dans notre commune ?

Quelle est la future situation financière et budgétaire de la Maison de l'emploi dès lors qu'un de ses occupants principaux n'y serait plus et ne la financerait plus ?

Mme Catherine Morenville, conseillère communale, Groupe Ecolo-Groen : Je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit car mes questions sont sensiblement les mêmes que celles de M. Henderick.

Depuis mon intervention au Conseil communal précédent, M. Gosuin a effectivement confirmé, la semaine dernière, en commission des Affaires économiques au parlement régional bruxellois, le départ et le déménagement de l'antenne Actiris.

J'aimerais simplement revenir avec un peu plus de précision sur les raisons évoquées par Actiris pour quitter la rue de Mérode.

Le ministre Gosuin a rappelé ces raisons en commission. Il s'agit d'abord de « pouvoir offrir au personnel d'Actiris et aux chercheurs d'emploi un cadre de travail répondant aux exigences de bien-être, selon le rapport du Service interne pour la prévention et la protection au travail (SIPPT), et donc de répondre à un problème de fonctionnement du système de chauffage, de ventilation et de climatisation et à un manque d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ».

La deuxième raison évoque la nécessité d'adapter la taille de l'antenne et de la « réaménager pour mieux répondre aux besoins des chercheurs d'emploi. Cela implique la création de postes de travail supplémentaires et l'élargissement de la "Self Zone", afin d'offrir aux chercheurs d'emploi de meilleurs services et une meilleure prise en charge et donc de répondre aux problèmes suivants :

– un problème de superficie, car la superficie actuelle de l'antenne ne permet pas son développement ;

– un problème structurel, car l'antenne est répartie sur deux niveaux et demi, ce qui empêche son développement et son bon fonctionnement. Cela engendre aussi des problèmes de sécurité (zones sans surveillance visuelle constante) ;

– un problème de visibilité, car l'emplacement de l'antenne, dans l'arrière-cour de la Maison de l'emploi, ne permet pas une visibilité optimale de l'antenne pour les chercheurs d'emploi. »

Il y a effectivement une série de raisons sur lesquelles on peut s'interroger – notamment celles sur la visibilité.

Pourriez-vous répondre point par point sur les solutions proposées par la commune de Saint-Gilles pour remédier à ces problèmes ?

Quelles ont été les alternatives proposées ?

Quelles ont été les pistes proposées pour remédier aux problèmes soulevés par Actiris ?

Quelles démarches ont été entreprises auprès d'Actiris depuis les questions que j'ai posées au Conseil communal du 18 mai dernier ?

Et quelles sont les solutions envisagées pour maintenir les collaborations avec la Maison de l'Emploi ?

M. Thierry Van Campenhout, échevin de l'Emploi et de la Formation – LB : Effectivement, vous m'avez interpellé il y a un mois à peine et, normalement, le règlement du Conseil communal veut que...

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen : Sauf quand une actualité intervient...

M. Thierry Van Campenhout, échevin de l'Emploi et de la Formation – LB : Je sais, je sais.

... sauf s'il y a une actualité. Donc on peut considérer que la réponse de M. Gosuin en commission des Affaires économiques est une actualité.

Pour les gens qui n'étaient pas présents lors du dernier Conseil communal, je vais faire un petit historique de la Maison de l'emploi, par politesse.

Elle a été créée il y a dix ans, à peine, je dirais, par rapport aux qualités architecturales d'un bâtiment, avec la volonté de réunir tous les partenaires locaux d'insertion socioprofessionnelle. Le modèle de départ voulait qu'il y ait là le CPAS, l'ALE, la mission locale, la RAE (Recherche active d'emploi), etc., un ensemble de services de proximité.

Il se fait qu'au même moment est apparue la volonté d'Actiris de développer des antennes dans chaque commune, et l'antenne d'Actiris a pris la place de la mission locale.

Au cours de ces dernières années, nous avons beaucoup travaillé autour de la question des partenariats entre opérateurs locaux et régionaux qui a abouti à la signature d'un Pacte local pour l'emploi et la formation, le 16 janvier dernier, en présence de Grégoire Chapelle, d'Olivia P'tito, de Bruxelles-Formation, d'Actiris, du ministre-président, du ministre de l'Économie, M. Gosuin, et de tous les partenaires signataires.

Nous devons renouveler la convention pluriannuelle avec Actiris et ne voyions pas revenir ce projet de convention réadapté et indexé. De coup de fil en coup de fil entre direction et personnel d'Actiris, on n'avait pas de retour jusqu'au moment où on nous a annoncé qu'Actiris ne voulait plus signer une convention pluriannuelle mais bien une convention d'un an.

On était un peu surpris. J'ai pris contact avec le directeur général qui m'a dit en substance : « On a un problème de place. On pourrait avoir deux équivalents temps plein et demi en plus ; donc, on ne restera pas à terme mais, si on signe un avenant d'un an, c'est simplement pour qu'il y ait une dynamique interne à Actiris. Si je ne dis pas cela en interne, dans trois ans, on est encore là. » Bref, « ne t'inquiète pas, il n'y a pas le feu au lac ».

À aucun moment, il n'a été question, à l'époque, de risques psychosociaux, comme on dit dans le jargon, pour les travailleurs de l'antenne et encore moins pour les demandeurs d'emploi.

Problème de place, donc, effectivement. Par rapport aux questions que vous posez et aux arguments avancés – dont certaines, comme vous le disiez posent question –, il y a dans le même bâtiment, en intérieur d'îlot, l'ALE, qui est une asbl certes créée par la commune dans le cadre d'un dispositif fédéral, mais dont le personnel a été aujourd'hui « actirisé ». Pourtant on nous parle pas de l'ALE. C'est un peu curieux. Il y a là des bureaux pour trois personnes ! Je l'ai d'ailleurs dit à une époque : Pourquoi ne pas bouger l'ALE, c'est peut-être mieux que de déménager l'antenne Actiris ?

C'est déjà un premier argument qui ne tient pas la route.

La question de la visibilité n'en parlons pas. Le problème des partenaires locaux est justement d'être identifiés à Actiris à cause de cette bannière à l'avant de la Maison de l'emploi.

Dès lors, en ce qui concerne l'installation au boulevard Poincaré, je ne comprends pas trop l'argument de visibilité non plus, sauf à vouloir une visibilité des antennes Actiris pour tous les Bruxellois et les navetteurs qui passeront sur la Petite Ceinture et qui verront de beaux calicots sur les fenêtres.

Les arguments relatifs aux recommandations figurant dans le rapport du SIPPT ne sont apparus que tout récemment. Nous avons demandé trois fois ce rapport et ne l'avons toujours pas. Comment voulez-vous que nous répondions, à juste titre, à des problèmes ressentis par des travailleurs, sans oublier les chercheurs d'emploi, si on ne nous a jamais écrit pour nous

dire ça et si on ne reçoit même pas le rapport pour éventuellement apporter des modifications ?

Par ailleurs Actiris est là depuis dix ans et je pense que l'Agence a une nouvelle conception de l'accueil qu'il veut offrir aux chercheurs de l'emploi et des conditions de travail de ses collaborateurs. Dire que c'est sur deux étages, ils le savaient en arrivant.

Aujourd'hui je pense qu'Actiris veut une espèce de grand paysager où tout le monde se retrouve avec des bureaux où l'on peut accueillir des gens.

En ce qui concerne la sécurité, on a de nouveaux gardiens de sécurité qui nous ont également été envoyés sans concertation. Je ne nie pas qu'il en faille mais cela nous a aussi surpris de voir débarquer, du jour au lendemain sans prévention, un gars de GS4 pour faire la sécurité. Un contrôle visuel manquerait, paraît-il, au deuxième étage.

On peut se poser la question de la pertinence de ce déménagement mais je peux comprendre qu'Actiris souhaite déménager.

Depuis 2015, nous avons cherché à répondre au problème de l'accueil de parents de familles monoparentales, chercheuses d'emploi, qui n'ont pas de place en crèche et qui reçoivent une convocation où il est écrit au bas de la page en petit : « Ne venez pas avec votre enfant à vos entretiens individuels ». Si vous n'avez pas de place en crèche, comment faites-vous ?

Constatant cette difficulté, nous avons fait, dans le cadre d'un projet qui fait partie du Pacte local pour l'emploi et la formation, une convention avec l'échevine de la Petite Enfance et la crèche l'Amandoline, où dix places en halte-accueil sont réservées par jour pour des chercheurs d'emploi.

Réfléchissant plus loin, nous nous sommes dit que ce serait intéressant qu'Actiris investisse dans une « maison des enfants », puisque l'Agence a un modèle de « maison des enfants ». Cela fait partie du pacte local.

Dans ce cadre-là, j'ai proposé plusieurs fois au directeur général des implantations. N'étant pas au courant qu'il cherchait une implantation pour l'antenne, j'ai toujours parlé de « Maison des enfants ».

Dans le cadre du contrat de quartier « Parvis-Morichar », un moment on avait évoqué le garage Renault. Puis, juste en face de la Maison de l'emploi, il y avait un immeuble de caractère à vendre qui appartenait au culte orthodoxe syriaque – qui a été vendu à des particuliers – mais on ne nous a jamais dit : « cela nous intéresse ».

Depuis que nous avons appris cette volonté de déménagement et ce souhait de faire un avenant d'un an, nous avons été informés par la bande que le départ était prévu pour septembre. Apprendre cela au mois de mai est quand même un peu particulier. Et, en plus l'apprendre comme ça !

Nous avons fait part de notre désaccord le plus total que ce soit moi, en tant qu'échevin, que ce soit les partenaires ISP, que ce soit le président du CPAS, que ce soit le bourgmestre, qui a écrit au directeur général.

Nous avons proposé des alternatives, simplement en faisant une recherche sur les sites qui proposent des biens immobiliers – donc, le travail d'Actiris. Nous avons trouvé des alternatives plus proches et moins proches...

Nous avons eu une réunion de travail sur cette question-là hier. C'est aussi parce qu'il y a une actualité encore plus récente que je tiens à répondre à la question orale.

Pour dépasser la discussion entre un président et un directeur général, monsieur le bourgmestre a mobilisé le comité de gestion d'Actiris.

Par ailleurs, j'ai rencontré M. Gosuin lundi dernier au marché. Je lui ai dit : « Excusez-moi, monsieur le ministre, vous dites que c'est fait, qu'Actiris va déménager au boulevard Poincaré, alors que moi, j'ai une réunion ce mercredi pour me dire quelles alternatives on a trouvé ». Il m'a dit : « Ce n'est pas une affaire de gouvernement, c'est une affaire du comité de gestion d'Actiris, donc moi, je réponds ce qu'Actiris me dit de répondre ».

Nous avons eu cette réunion hier où M. Spinette m'a accompagné. Nous avons fait une nouvelle fois baroud d'honneur – pour le dire comme ça – parce que visiblement toutes les alternatives que nous avons proposées n'ont pas été retenues par Actiris, notamment pour des questions de visibilité.

Visibilité de qui ? Un chercheur d'emploi qui reçoit sa convocation, il se rend à l'adresse qu'on lui indique. Autant que ce soit le plus confortable possible et le plus facile pour lui. Peu lui importe qu'il y ait un grand calicot sur lequel est inscrit « Actiris ».

Lors de la réunion, sentant que cela coïncidait et qu'on allait nous dire que le boulevard Poincaré était la seule alternative crédible, M. Spinette a proposé une nouvelle solution – qui n'est pas non plus la bonne, parce que trouver un bâtiment qui réponde aux critères d'Actiris en termes de confort, d'accessibilité, de lumière qui change quand un nuage passe devant le soleil, comme dans la Tour Astro, etc., on ne peut l'offrir et certainement pas dans un lieu de centralité comme le Parvis de Saint-Gilles ou à proximité de la Maison de l'emploi, hormis

dans des bâtiments à front de l'avenue Fonsny. Cela, ceci dit, on l'a fait, on a proposé ces alternatives.

M. Spinette donc, en pleine réunion, a décroché son téléphone parce que chaussée de Charleroi, où le Forem est présent, il y a un relais du CPAS et que peut-être...

Depuis, nous avons effectivement mobilisé le comité de gestion et une alternative au Poincaré est examinée. Je n'en dirai pas plus et donc rien n'est fait jusqu'à preuve du contraire.

M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH : Je ne doute pas de la volonté de M. l'échevin, du Collège et de l'ensemble des membres de ce Conseil, de faire le maximum pour empêcher ce déménagement.

Nous pensons tous que la localisation au boulevard Poincaré va représenter une perte de qualité de services pour les demandeurs d'emploi saint-gillois.

En cherchant à améliorer les conditions de travail de son personnel, Actiris ne remplit pas sa mission qui est d'abord offrir un service de qualité aux chercheurs d'emploi.

Je ne peux que vous encourager à continuer le baroud – en espérant que ce ne sera pas qu'un baroud mais que ce sera efficace.

Je ne peux que vous encourager à continuer le combat. C'est un combat juste.

Vous n'avez pas répondu à la question sur le devenir de la Maison de l'emploi au cas où l'antenne devait déménager.

Nous ne devons pas être défaitistes et se dire que l'antenne déménagera mais si c'était le cas l'avenir de la Maison de l'emploi se posera car cela suppose de l'espace qui se libère et des financements qui se perdent.

M. Thierry Van Campenhout, échevin de l'Emploi et de la Formation – LB :
Merci pour vos encouragements.

Au-delà d'une alternative au déménagement à court terme, nous nous attachons à trouver des solutions, encore faut-il avoir les documents de l'ISPPT pour répondre aux exigences d'Actiris.

Par rapport à l'avenir, il y a des associations partenaires dans cette Maison de l'emploi, il y a un conseil d'administration et nous nous réfléchissons d'ores et déjà à l'avenir à court, moyen et long terme, y compris du point de vue financier. Actiris étant le plus gros locataire, son départ déséquilibrerait totalement le plan financier de la Maison de l'emploi.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen : Deux petites questions complémentaires. La piste de la chaussée de Charleroi n'est-elle plus d'actualité ou est-ce cette solution qui est actuellement envisagée ?

M. Thierry Van Campenhout, échevin de l'Emploi et de la Formation – LB : Dans les biens que nous avons proposés à la précédente réunion, il y avait un immeuble de bureaux situé sur la chaussée de Charleroi. Ils n'ont pas retenu cette option. C'est lors de cette réunion « de la dernière chance » que nous avons joué ce va-tout. Pour nous, ce n'est pas la bonne solution non plus mais, à un moment donné, quand on est acculé, on essaie de trouver des solutions.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen : Est-ce sur cette solution que réfléchit le comité de gestions ou non ?

M. Thierry Van Campenhout, échevin de l'Emploi et de la Formation – LB : Nous avons mobilisé le comité de gestion pour leur faire savoir que le boulevard Poincaré n'était pas la solution pour nous. Pas sur l'idée d'aller à la chaussée de Charleroi, pas du tout.

M. le bourgmestre Charles Picqué : Nous avons décidé de mentionner cela au comité de gestion pour leur faire savoir que la localisation envisagée était en tout cas remise en question.

Les choses sont plutôt encourageantes dans la mesure où, dans un premier temps, tout semblait indiquer que c'était décidé. Attendons de voir quelles sont les alternatives.

Mme Catherine Morenville, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen : Donc le déménagement est suspendu ? Car il devrait avoir lieu dans deux mois, deux mois et demi.

M. Thierry Van Campenhout, échevin de l'Emploi et de la Formation – LB : Normalement, un déménagement cela s'annonce via un préavis prévu dans une convention d'occupation. Nous n'avons pas reçu de préavis.

M. le bourgmestre Charles Picqué : Cette affaire m'énerve drôlement. Actiris est un service pour une population fragilisée. Qu'ils cherchent de bonnes conditions de travail pour leur personnel, c'est légitime.

Mais je trouve affligeant qu'un service social de cette nature ne soit pas capable de trouver une alternative à une décentralisation totale de la localisation de ses bureaux. Je trouve cela affligeant !

Mobilisons-nous, chacun avec nos relais, pour que cela soit remis en question.

M. Spinette, conseiller communal, président du CPAS – LB : Les espaces concédés à Actiris étaient initialement prévus pour des services communaux, c'était la part léonine et les plus beaux espaces du bâtiment. Par rapport aux autres associations saint-gilloises, elles-mêmes occupantes du bâtiment, on a du mal à concevoir que les conditions d'accueil de l'antenne soient moins favorables que celles que nos équipes ont au quotidien. Même l'antenne de la RAE fait des cours collectifs dans une cave !

Question orale de Monsieur Vincent Henderick, conseiller communal, relative à la communication léchée du Collège sur le devenir du Parvis de Saint-Gilles.

Mondelinge vraag van de Heer Vincent Henderick, Gemeenteraadslid, met betrekking tot de meest nauwkeurige communicatie van het College over het worden van het Sint-Gillisvoorplein.

M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH : Je voulais vous interroger sur la communication plutôt léchée, très bien faite d'ailleurs, sur le devenir du Parvis de Saint-Gilles.

Toutes les boîtes saint-gilloises ont eu l'occasion de recevoir, non un flyer, mais une superbe brochure de 16 pages, sur papier glacé, avec de superbes dessins et une excellente mise en page.

J'avais d'abord une question purement administrative. J'aurais voulu savoir combien de brochures ont été imprimées, combien cela a coûté et à quels bureaux de communication et de graphisme vous avez confié la réalisation de cette brochure très stylée ?

À la lecture de cette brochure, on trouve un certain nombre de réponses à des questions restées sans réponse lors des débats antérieurs qui se sont déroulés au sein de cette enceinte, et notamment sur le début des travaux.

Nous avons eu des débats ici sur les retards de chantier et nous apprenons dans la brochure, que ces retards n'en étaient pas mais que tout était planifié et, par là, ne faites que confirmer ce qui a été dit dans les discussions au Conseil.

Les travaux débuteront au mois de juillet. Nous sommes donc à un mois des travaux. J'avais cru comprendre, dans les débats que nous avons eus, que vous alliez profiter de l'été pour permettre aux terrasses de continuer à fonctionner. Or, si je comprends bien la brochure, les travaux sur le Parvis commenceront à la fin du mois de juillet ou au plus tard le 1^{er} août.

M. l'échevin du Développement économique semble dire que non mais il est écrit dans la brochure que les travaux commenceront à la fin du mois de juillet ou au 1^{er} août au plus tard.

Comment coordonner ce calendrier avec la volonté de laisser les terrasses fonctionner durant la belle saison ?

Cette brochure me donne l'occasion sur d'autres questions restées en suspens lors de nos débats.

Les maraîchers ont tous reçu leur renon – c'est en tout cas ce qu'ils nous font savoir. Certains sont assurés de retrouver leur emplacement une fois les travaux terminés ; d'autres n'ont pas reçu une telle assurance.

Comment cela se passera-t-il sur le marché de demain. Quels sont les maraîchers qui y retrouveront une place, ceux qui ne la retrouveront pas et ceux pour lesquels vous laissez planer le doute ?

L'autre question concerne les arbres. La brochure présente cinq arbres sur le Grand Parvis, conformément à la décision revue par rapport au projet initial.

Nous avons eu un débat sur les essences retenues. Le cahier des charges est passé devant notre assemblée pour déterminer les types d'essence autorisées sur le Parvis. Il y en avait huit à l'origine, dont des pins et des sapins qui ont été supprimés du cahier des charges. Il en restait six. Quelles sont les essences qui ont finalement été retenues ?

Enfin, la brochure nous montre des arbres d'une certaine taille et d'une certaine hauteur. D'après les images, ils auraient une quinzaine voire une vingtaine de mètres de haut.

Est-ce bien l'option finale ?

Le projet initial prévoyait une « surverdurisation » du Petit Parvis pour compenser la « déverdurisation » du Grand. Les dessins dans la brochure ne montrent que deux arbres sur le Petit Parvis, alors que les plans en montrent davantage. J'aurais voulu savoir ce qu'il en était exactement de la « verdurisation » du Petit et du Grand Parvis.

Mme Cathy Marcus, échevine des Espaces publics – LB : Votre question m'a un peu étonnée car elle relaye clairement un commentaire que j'ai lu sur Facebook d'un membre affiché du PTB.

M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH : Moi, je ne l'ai pas vu, cela signifie qu'il doit y avoir des indignations collectives.

Mme Cathy Marcus, échevine des Espaces publics – LB : Si, si, j'ai vu votre nom en dessous dans les commentaires. Je me suis dit : « Tiens, M. Henderick relaie maintenant les préoccupations du PTB ! » Mais pourquoi pas ?

M. le bourgmestre Charles Picqué, président : Les événements de ces derniers jours s'éclairent d'un jour nouveau.

Mme Cathy Marcus, échevine des Espaces publics – LB : Je me suis posé des questions... Je vous assure vous avez répondu à des commentaires et le propos venait d'une personne clairement affichée PTB. Mais pourquoi pas ?

Cette communication, si stylée comme vous dites, et qui vous a apporté des réponses – elle a donc été utile – a été très bien perçue – ou alors tous les gens que je rencontre me mentent mais je n'ai eu que des commentaires positifs sur cette brochure. La plupart des gens relevaient qu'elle était très éclairante, très bien faite, très bien ficelée. Ils étaient tous très heureux d'avoir reçu cette information.

Le Collège avait à cœur de faire cette communication et nous avons entamé un long processus, depuis la piétonisation, décidée en 2012, pour valoriser le Parvis.

Depuis lors, il était évident qu'il y avait une demande citoyenne de communications sur ce chantier. Il y a d'ailleurs eu une interpellation citoyenne en 2015 en ce sens.

On a donc élaboré une communication performante en combinant pas mal de médias : on a organisé une petite expo, on informe via l'*Info-Saint-Gilles*, Facebook, le site communal, etc.

Au Collège, on a décidé de passer, à l'ordinaire, un marché public axé spécifiquement sur la communication du Parvis.

En décembre 2016 déjà, on a rappelé au Conseil communal, vu l'enjeu pour notre commune, de faire une communication importante.

Ce marché public, par procédure négociée sans publicité, a été lancé le 1^{er} décembre 2016. Trois firmes ont été consultées et c'est la société Calligrammes qui a été choisie comme prestataire.

La mission qui lui a été confié était de proposer des outils et des supports de communication qualitatifs, dont une conception graphique et l'impression d'une brochure informative à 25 000 exemplaires.

La brochure, composée de 6 pages de couverture et de 8 pages intérieures, a coûté au total 6 704 euros, hors TVA, pour 25 000 exemplaires, soit 28 centimes pièce.

Ce prix comprend la conception graphique, la mise en page, le traitement de l'image, les épreuves digitales, la préparation du fichier pour l'impression, la coordination générale et l'impression elle-même.

La société est également chargée de la mise en forme des différents avis de chantiers, qui seront bientôt distribués en fonction des zones de nuisances occasionnées par les chantiers.

Il y aura une première distribution sur une zone restreinte par nuisances directes. Une seconde distribution sur une zone un peu plus large pour les grandes étapes du chantier et, enfin, une distribution sur l'ensemble de la commune est prévue sur l'état d'avancement final.

La société de graphisme travaille aussi à la mise en forme de bâches d'information et les premiers avis pour les riverains seront distribués au début du mois de juillet.

En ce qui concerne le chantier lui-même, je vous disais en avril dernier qu'il n'était aucunement problématique mais qu'il n'était pas simple à gérer non plus, comme c'est le cas de tout chantier qui se déroule dans un espace public urbain, dense, tributaire d'autres chantiers publics ou privés.

Il faut établir des programmations précises. Je vous avais parlé de l'hypercoordination avec la Région. Le service des espaces publics, l'entrepreneur et les bureaux d'étude discutent en permanence avec l'hypercoordinateur.

La première phase concernera la fermeture de la chaussée de Waterloo et de l'avenue Jean Volders ; elle aura lieu au début du mois d'août. C'est en effet la période où le trafic est le moins intense étant donné les vacances scolaires. Le chantier démarrera le 1^{er} août sur la chaussée de Waterloo et le Petit Parvis – le début de l'avenue Volders.

Le chantier est effectivement envisagé en août et durera 6 semaines. La volonté de la Région est de rouvrir la chaussée de Waterloo au plus tard à la fin août et non à la mi-septembre, c'est la raison pour laquelle nous commençons par là.

Je passerai la parole à M. Debouverie sur la question des terrasses et des maraîchers.

Je terminerai en vous parlant des arbres. Le paysagiste nous a confirmé que toutes les couronnes que vous voyez sur le visuel sont des arbres à maturité. Il y aura sept arbres sur le Petit Parvis, comme sur la brochure, et une série de cinq arbres se prolongent sur le Grand Parvis, comme nous l'avions décidé.

Je vous rappelle que dans le contrat de quartier « Parvis-Morichar », nous nous sommes engagés à continuer par des arbres la rue Jourdan qui prolongera cette impression verte par un alignement.

Quels arbres seront plantés sur le Grand Parvis ?

- un ulmus new horizon, calibre 50-60, hauteur de plantation, 8 à 10 m, hauteur adulte 15 à 25m ;
- un liquidambar styraciflua, hauteur de plantation 6 à 8m, hauteur adulte 15 à 25m ;
- un quercus turneri, calibre 40-45, hauteur de plantation 6 à 8m, hauteur adulte 15 à 20m ;
- un tilia cordata, hauteur de plantation 6 à 8m, hauteur adulte 15 à 20m.

Et sur le Petit Parvis :

- un liriodendron tulipifera, hauteur de plantation 6 à 8m, hauteur adulte 15 à 25m ;
- un liquidambar styraciflua, hauteur de plantation 6 à 8m, hauteur adulte 15 à 25m ;
- un quercus turneri, calibre 40-45, hauteur de plantation 6 à 8m, hauteur adulte 15 à 20m.

Enfin du côté de la chaussée de la Waterloo, il y aura un pyrus calleryana, haut de 8 à 12m.

Je cède maintenant la parole à M. Debouverie.

M. Patrick Debouverie, échevin du Développement économique – MR : Pour ce qui est des terrasses, il n'y a pas de problème particulier puisque, selon le phasage du chantier, les travaux commenceront par le plateau Waterloo-Voders jusqu'à la fin août.

Viendra ensuite le tour du Petit Parvis et, à partir du mois d'octobre, celui du Grand Parvis. Toute la saison des terrasses est donc préservée sur le Parvis.

Après octobre, s'il faut s'organiser, on s'organisera, c'est une question de phasage et d'organisation, ce n'est pas très compliqué.

En ce qui concerne les maraîchers, ils ont en effet reçu leur préavis, c'est conforme à la loi sur le commerce ambulants. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, il y a une série de contacts en cours pour une scénographie de marché. Il y a un spécialiste de chez Atrium qui travaille avec nous, et une série de contacts sont pris.

Comme le précise la brochure, la rénovation du Parvis est une opportunité pour avoir une vision globale de la redynamisation économique du centre, que ce soit des commerçants sédentaires ou ambulants. Donc, on travaille là-dessus et on reviendra avec une proposition précise quand toutes ces études seront abouties. Cela progresse pas mal.

L'idée, je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, reste de requalifier le marché ; là-dessus nous étions d'accord pour dire qu'il est des secteurs à privilégier par rapport à d'autres. C'est dans ce cadre-là que nous allons évidemment nous inscrire.

M. Vincent Henderick, conseiller communal – chef de groupe cdH : Je voudrais vous remercier pour les réponses claires et précises

M. l'échevin, je crois que vous êtes d'accord pour dire qu'il faut privilégier certains types de commerces par rapport à d'autres, mais ma volonté et mon souhait est que ce marché reste un marché populaire, qui réunisse l'ensemble des habitants de notre commune et ne soit pas réservé exclusivement à un certain type de population qui y trouverait des produits de qualité ou du terroir qui auront un certain prix.

M. Patrick Debouverie, échevin du Développement économique – MR : Nous sommes tout à fait d'accord. J'ai toujours dit qu'il fallait une mixité de produits et de prix. Quand on dit « requalifier un marché », on sait très bien de quoi on parle, monsieur Henderick. Nous étions d'accord là-dessus dans diverses discussions. Je pense que l'on peut réduire certaines zones, etc.

L'idée est de requalifier et de maintenir la diversité de prix et de produits pour que tout le monde s'y retrouve, nous sommes bien d'accord là-dessus.

– La séance publique s'achève à 21h50.